

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Claude-Eric Dufour : on a besoin du Service des routes

Rappel

Alors que l'on inaugure en grande pompe une nouvelle connexion autoroutière avec la France (Annecy) qui attend plus de 23'000 véhicules par jour dès son ouverture, ce qui ne saurait être sans incidences sur la densité du trafic dans l'ouest de notre canton, on doit faire face aux départs successifs de plusieurs cadres supérieurs du Service des routes.

En effet, après le départ annoncé de M. le chef de service, c'est M. le chef de la division gestion du réseau routier qui s'en va, puis nous apprenons la mise au concours de deux postes de voyers.

Ces départs sont importants et ne manquent pas de nous interpellier. De grands défis sont à relever et tout un secteur est à restructurer. Sachant qu'une nouvelle organisation du Service des routes devait se mettre en place ces dernières années, doit-on considérer qu'il s'agit d'un concours de circonstances ou les circonstances ont-elles contribué à créer cette situation ?

De plus, c'est dans ce contexte et en cette fin d'année que sort une consultation discrète et express sur "l'état de référence du réseau routier cantonal."

Pour ces différentes raisons, je me permets de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- 1. À partir de quel taux de rotation au sein du personnel de l'administration cantonale doit-on considérer que la situation pourrait devenir préoccupante ?*
- 2. Quelles sont les raisons qui justifient la série de départs précitée ? (retraite, absence de perspectives ou meilleures perspectives ailleurs, conditions de travail, manque d'autonomie)*
- 3. Y a-t-il d'autres départs importants annoncés ou prévisibles ?*
- 4. La planification de l'entretien du réseau routier cantonal pourrait-elle être retardée par ces départs ?*
- 5. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de s'adapter à la nouvelle donne ?*
- 6. Y a-t-il des projets de modification dans l'organigramme ainsi que dans la définition du profil des personnes recherchées pour remplacer les partants ?*
- 7. Pourrait-on être renseigné sur les tenants et les aboutissants de la consultation "état de référence du réseau routier cantonal ?"*
- 8. Est-il justifié de faire cette consultation si discrètement et si rapidement, pendant les fêtes de fin d'année ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Rolle, le 10 décembre 2008

C.-E. Dufour

Réponses au Conseil d'Etat

1. A partir de quel taux de rotation au sein du personnel de l'administration cantonale doit-on considérer que la situation pourrait devenir préoccupante ?

Le taux de sortie (soit nombre de départs sur l'année divisé par le nombre de salariés présents le 1^{er} janvier 2008, exclusion faite des départs en retraite, mises à l'invalidité et fin de contrats de durée déterminée) s'élève en 2008 à 4.27 % pour le Service des routes. Pour établir des seuils précis, les taux de rotation doivent être analysés de manière sectorielle et comparés à ceux d'autres structures actives dans des domaines similaires, dans une approche de benchmarking. Il n'existe pour l'heure aucune statistique agrégée pour l'Etat de Vaud et les données relatives à des services similaires dans d'autres cantons ne sont pas disponibles. Seules quelques données agrégées provenant de statistiques accessibles en ligne sont disponibles, tel que le taux de rotation de la Confédération suisse qui s'élève à 5.6 % pour 2008 ou qui atteint 4.9 %

en 2007 pour le canton de Genève. La lecture de ces seuls chiffres ne permet en aucun cas de positionner le taux du SR à un seuil d'alerte. Par ailleurs, sur le total des départs enregistrés en 2008, 19 cas concernent des départs en retraite contre 13 cas pour les changements d'employeurs. Le nombre de départs dits naturels est donc sensiblement plus élevé que les départs volontaires.

2. Quelles sont les raisons qui justifient la série de départs précités ? (retraite, absence de perspectives ou meilleures perspectives ailleurs, conditions de travail, manque d'autonomie)

Exclusion faite des départs liés à l'échéance de contrats de durée déterminée, le Service des routes a enregistré 42 sorties en 2008 :

- 19 retraites à l'âge terme ou retraites anticipées
- 2 suppressions de postes liées à la mise en œuvre de la RPT
- 8 départs liés à des mises à l'invalidité ou des résiliations de contrat par l'employeur
- 13 démissions

Les observations suivantes peuvent être établies :

- les 19 retraites concernent presque exclusivement des départs à l'âge terme ou de personnes ayant atteint 37.5 années de cotisations CPEV. La pyramide des âges du SR démontre clairement que le nombre de départs s'accroîtra ces prochaines années puisque que 6 % de l'effectif du SR se situe dans la tranche 61-65 ans et 17 % dans la tranche 56-60 ans. Globalement, plus de 40 % de l'effectif du SR est distribué dans les 51-65 ans. Les cadres intermédiaires et supérieurs du SR n'échappent à cette règle. Par ailleurs, sur ces 19 cas, seuls 3 concernent des retraites anticipées. On ne peut donc conclure ici à une série de départs précipités mais plutôt prévisibles.
- les départs 2008 concernés par des démissions, soit 13, sont distribués de la manière suivante :

10 collaborateurs appartenant aux employés d'entretien, dont 8 chez les moins de 40 ans. Les raisons invoquées lors des démissions sont principalement : souhait de ne plus exercer une activité soumise à des horaires irréguliers ou service de piquets, rémunération plus élevée offerte par des communes ;

2 collaborateurs appartenant au personnel technique et administratif : dans ces 2 cas, il s'agit d'un souhait naturel d'évolution de carrière dans un nouvel environnement professionnel après plus de 15 ans de fidélité à l'Etat de Vaud ;

le dernier cas concerne le chef de service M. Gruaz, nouveau directeur de l'exploitation des Transports publics genevois (TPG). Si l'on ajoute à cette donnée le départ de M. Bovey, nouveau chef du service des transports du Canton du Valais, qui a quitté l'Etat de Vaud en 2009, il s'agit en effet de 2 changements de carrière au sein des membres de la direction du SR. Dans ces deux cas et comme l'ont exprimé les intéressés, il s'agit de nouvelles opportunités d'évolution qu'ont voulu saisir ces deux cadres supérieurs après respectivement 12 et 10 ans de carrière dédiés à l'Etat de Vaud. Sur le marché du travail, ces évolutions sont très fréquentes chez les cadres supérieurs. L'administration publique vaudoise ne peut aujourd'hui échapper à cette tendance. C'est d'ailleurs cette rotation qui lui permet aujourd'hui, fort heureusement, d'acquérir les compétences de managers et cadres confirmés lorsqu'il s'agit de repourvoir des postes importants laissés vacants, en particulier, par des départs en retraite.

3.Y a-t-il d'autres départs importants annoncés ou prévisibles ?

Au niveau de l'encadrement supérieur de la division Entretien, il y a lieu de citer dans les prochaines années :

- la retraite de l'administrateur de l'Unité territoriale II
- la retraite du voyer de l'arrondissement Est
- la retraite du voyer de l'arrondissement Nord
- la retraite du responsable de la région Est

Après le remplacement de ces collaborateurs qui viennent s'ajouter aux 2 voyers déjà cités dans l'interpellation, l'encadrement de la division Entretien aura bénéficié, au cours de ces dernières années, d'un rajeunissement important.

4. La planification de l'entretien du réseau routier cantonal pourrait-elle être retardée par ces départs ?

D'aucune manière, les méthodes et procédures de travail au sein de cette division étant indépendantes par rapport aux problématiques de remplacement des collaborateurs.

A titre d'exemple, on peut relever que les prestations d'entretien du réseau au cours de cette dernière saison hivernale se sont avérées sans faille, malgré des conditions d'enneigement particulièrement difficiles et rudes d'une part, et l'absence momentanée de certaines fonctions de cadre d'autre part.

5. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de s'adapter à la nouvelle donne ?

Le Conseil d'Etat a pourvu dans les meilleurs délais au remplacement du chef du Service des routes (la nomination de

M. Dominique Blanc au 1^{er} juin 2009). L'intérim a été assuré par le chef du Service de la mobilité. De son côté, le Département et la direction du service mettent tout en œuvre pour remplacer les collaborateurs sur le départ.

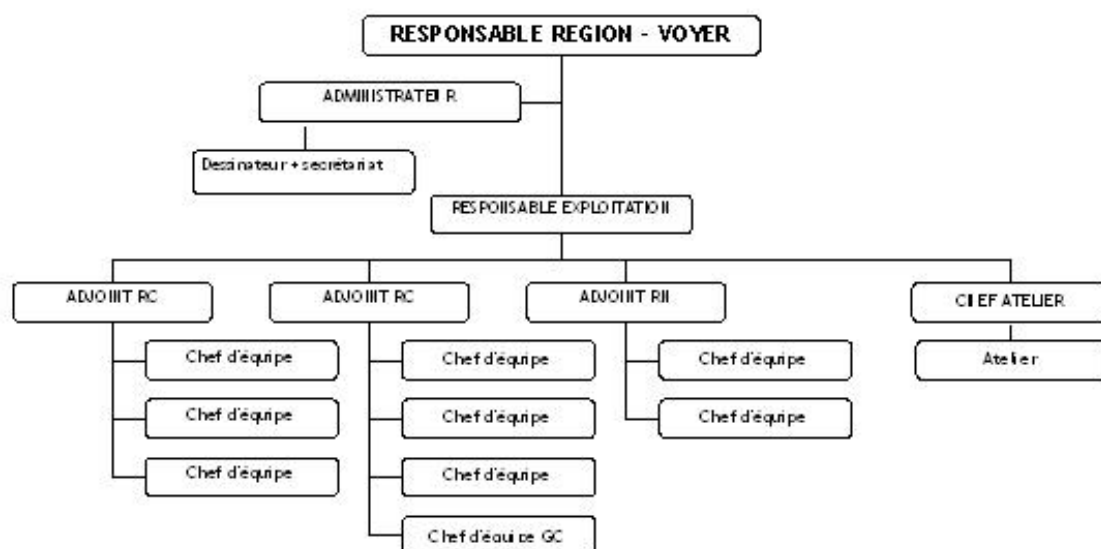
6. Y a-t-il des projets de modification dans l'organigramme ainsi que dans la définition du profil des personnes recherchées pour remplacer les partants ?

Les expériences réalisées depuis l'introduction de SR05 ont permis d'identifier de nombreux points d'amélioration, notamment dans le fonctionnement des régions. Cela a conduit naturellement à de nouveaux objectifs permettant d'améliorer encore la gestion de l'entretien des routes au niveau régional. Cette évolution permet ainsi de mettre en place un fonctionnement plus rationnel et dynamique du service.

A ce titre, la nouvelle répartition des tâches validée par le chef de département regroupe les activités autour des fonctions de cadre supérieur par genre et nature de travaux (gestion par processus) et non plus par type de réseaux. Cette manière de procéder présente de nombreux avantages :

- Stimule de façon concrète et réaliste les synergies de travail entre les différentes équipes des réseaux RC/RN
- Evite les redondances au niveau des fonctions cadre
- Donne une image de la structure régionale logique et compréhensive pour les interlocuteurs externes
- Assure pour l'ensemble des collaborateurs une lisibilité bien meilleure du qui fait quoi.

Le nouvel organigramme régional se présente dès lors comme suit :



7. Pourrait-on être renseigné sur les tenants et les aboutissants de la consultation "état de référence du réseau routier cantonal" ?

Le but de cette première consultation était de présenter aux différents partenaires une base initiale de discussion sur la hiérarchisation future du niveau de routes cantonales.

Cette vision a donc été confrontée aux différents avis et remarques des partenaires internes et externes via la consultation lancée le 26 novembre 2008. Il s'agissait du lancement d'une démarche itérative et consultative qui aboutira cette année, à une nouvelle classification du réseau cantonal vaudois. L'expérience montre qu'une telle refonte implique d'engager suffisamment tôt le processus de consultation plutôt que de soumettre aux autorités régionales et municipales un projet quasi définitif.

Les différentes opinions et remarques des partenaires sont actuellement recensées et classées. Elles serviront de base de discussion pour les itérations suivantes.

8. Est-il justifié de faire cette consultation si discrètement et si rapidement, pendant les fêtes de fin d'année ?

Cette consultation avait été prévue pour l'automne 2008, mais suite à divers retards les documents nécessaires n'ont pas pu être préparés et validés à temps. Après une pesée d'intérêts, la direction du SR a décidé qu'il était important de lancer sans retard la consultation, pour ne pas retarder d'avantage le projet, plutôt que d'attendre début 2009. En revanche le service a accordé des délais appropriés pour se prononcer.

La nouvelle hiérarchisation du réseau sera arrêtée par le Conseil d'Etat cet été, en même temps que la stratégie du service pour le développement et l'entretien des routes cantonales à l'horizon 2020. En outre, cette planification stratégique devra être coordonnée avec celle qui concerne le réseau cyclable et la politique de promotion du vélo à l'échelle cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mai 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean